



DÉBAT
PUBLIC

CAHIER D'ACTEUR

L'EAU POTABLE
EN ÎLE-DE-FRANCE

20.04.2023
20.07.2023

N°xxx | JUILLET 2023

Le point de vue De La Coordination Eau Ile- de-France

EN BREF.

Initialement, ce débat public concerne le projet du SEDIF de généralisation du procédé d'Osmose Inverse Basse Pression (OIBP) appelée à présent par le SEDIF “ filtration membranaire haute performance”, sur ses trois usines principales (Méry/Oise, Neuilly/Marne, Choisy-le-roi), desservant 4 millions d'usagers, sur 12 millions de franciliens.

L'OIBP est l'équivalent pour l'eau douce de la désalinisation de l'eau de mer, avec la production d'un concentrat des micropolluants, rejeté en aval des usines du SEDIF. A la suite d'un argumentaire alarmiste sur les risques sanitaires liés à la qualité de l'eau, l'OIBP est présentée comme la seule et unique solution, permettant d'obtenir une eau “pure, sans calcaire et sans chlore”. Ce projet à hauteur de 870 millions d'euros (chiffrage de 2021) d'investissements a été avancé sans concertation réelle et effective des citoyen.ne.s, des francilien.ne.s et des autres producteurs d'eau potable, alors même que ce projet les engage tou.te.s au vu des impacts environnementaux, socio-économiques et politiques. Nous dénonçons une publicité mensongère du SEDIF, avec les inconvénients environnementaux du projet à l'heure de la sobriété énergétique et hydrique. Derrière le SEDIF se trouve Veolia qui tente d'imposer sa mainmise via tout un imaginaire sociotechnique incompatible avec la nécessité d'une transition écologique de la société.

La Coordination EAU Ile-de-France est l'un des acteurs majeurs du mouvement pour la reconnaissance de l'eau, commun public et naturel. Ses actions visent à faire entendre la voix des usager.e.s et des citoyen.e.s dans toutes les décisions concernant l'eau. Elle agit pour la gestion publique de l'eau, pour le droit humain à l'eau et à l'assainissement, et pour la restauration du cycle naturel de l'eau.

Contact : Coordination Eau Ile-
de-France

103 bis rue de Charenton
75012 PARIS
T +33 9 80 48 71 26
Site Internet : <https://eau-iledefrance.fr>

LA CNCP
commission
nationale du
débat public

Débat public l'eau potable en Île-de-France
244 Boulevard Saint-Germain – 75007 Paris
eau-potable-idf@debat-cndp.fr
www.debatpublic.fr/eau-potable-idf



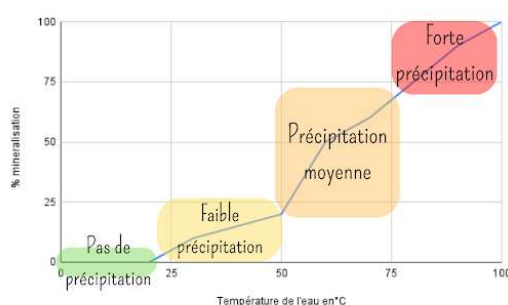
I- La publicité mensongère du SEDIF

Le SEDIF prétend délivrer une “eau pure, sans calcaire et sans chlore”.

Une eau ultra pure, vraiment ? L'OIBP consiste en une étape supplémentaire de traitement de l'eau. Ces membranes retiennent tout ce qui est dans l'eau (micro polluants et sels minéraux y compris), tout sauf la molécule d'eau. *In fine*, l'eau osmosée n'est pas potable car déminéralisée. Pour la rendre potable, elle doit être reminéralisée. Le SEDIF donne plusieurs réponses ou se cache derrière l'appel d'offre en cours qui ne permet pas de répondre sur ces éléments opérationnels, nécessaire pour une juste information du projet! La dernière réponse du SEDIF indique un mélange d'eau osmosée et d'eau nanofiltrée. Les estimations du SEDIF présentent une division par deux de la concentration des pesticides ou des perchlorates par rapport à la situation actuelle (tableau P 9 de la présentation synthétique). Ce n'est pas à la hauteur de l'investissement colossal demandé. Dans tous les cas, la promesse d'une eau pure ne serait pas tenue : les micropolluants présents dans l'eau nano-filtrée seraient toujours présents dans l'eau du SEDIF.

Sans calcaire et sans chlore, vraiment ?

Concernant le calcaire, il y a encore quelques années, le SEDIF faisait la promotion des bienfaits du calcaire (du calcium) pour les usagers. Aujourd'hui, il le diabolise...



Concernant le chlore, le SEDIF se dit sûr de recevoir une dérogation de l'ARS pour ne plus chlorer l'eau; pourtant c'est ce qui garantit la sécurité de l'eau pendant son transport dans les canalisations. En réalité, cette dérogation est loin d'être acquise. Le SEDIF donne l'exemple de villes françaises, telles que Grenoble et Mulhouse, qui ne chlorent pas l'eau mais la comparaison ne tient pas. La taille des réseaux de ces villes est beaucoup plus petite que celui du SEDIF et donc l'eau séjourne beaucoup moins longtemps dans les canalisations. La qualité de l'eau n'est pas la même non plus: à Grenoble, il s'agit d'une eau de source, ne contenant pas de matière organique.

Le projet est présenté comme répondant aux attentes des usagers qui exprimeraient une gêne concernant le calcaire et le goût (le chlore). Néanmoins, ce ne sont pas les attentes prioritaires des usagers : l'enquête Médiamétrie réalisée par le SEDIF en 2018 dit tout autre chose. A la question “Pour vous, quelle devrait être la principale priorité du service de l'eau dans les années à venir?” :

- 37% répondent “protéger la ressource en eau”,
- 27% “avoir une eau sans micropolluants”,
- Seulement 8% “avoir une eau sans calcaire” et seulement 2% “avoir une eau sans chlore”.

II- Les inconvénients du projet

Tout d'abord, l'OIBP, c'est une surconsommation énergétique avec une multiplication de 2 à 2,5 de la consommation énergétique des usines de production d'eau potable, selon les chiffres du SEDIF. L'OIBP comme on le verra plus loin, ce n'est pas seulement un projet pour le SEDIF ou pour l'Île-de-France ; les objectifs sont nationaux et même internationaux! Imagine-t-on doubler la consommation énergétique de toutes les usines d'eau potable du pays? Combien faudrait-il de barrages hydrauliques et/ou de centrales nucléaires supplémentaires ? Et quelles seraient en conséquence l'augmentation du prélèvement de l'eau, ressource en tension? D'autant que l'OIBP implique aussi un sur-prélèvement de l'eau brute de 15% pour produire la même quantité d'eau potable, car une partie est rejetée (le concentrat). Tout cela à l'heure de la sobriété hydrique et du Plan Eau qui prévoit une réduction de 10% pour tout le monde. Cerise sur le gâteau, le SEDIF prévoit une baisse des investissements consacrés au renouvellement des réseaux, qui passent de 18,1 km par an à 16 km par an dans le nouveau plan pluriannuel d'investissement. A la clé, davantage de fuites à attendre dans les prochaines années.

L'un des principaux enjeux environnementaux de ce projet est le rejet du concentrat dans les cours d'eau en aval des usines SEDIF. Au fil du débat public, le concentrat a été défini comme un déchet produit par les usines du SEDIF, ce qu'a reconnu l'avocate du SEDIF et ancienne Ministre de la Transition Écologique, Mme Lepage. Les volumes du concentrat, de déchets, sont alarmants : 20 000 m³/j pour l'usine de Méry-sur-Oise, et 50 000 à 70 000 m³/j pour les usines de Choisy-le-roi et Neuilly-sur-Marne, soit l'équivalent de 50 piscines olympiques par jour pour chacune des deux dernières usines. Le SEDIF n'est pas perturbé par ces rejets polluants. Car il le fait déjà pour l'usine de Neuilly-sur-Marne : les eaux de lavage des charbons actifs sont rejetés dans la Marne. Le problème, c'est que les éléments indésirables seront plus concentrés, notamment les pesticides et leurs métabolites. Aucune étude sur l'impact environnemental de ces rejets sur la faune et la flore locales des cours d'eau avant qu'ils ne se diluent à nouveau plusieurs centaines de mètres ou plusieurs kilomètres plus loin. Qui peut dire que cela n'aura aucun impact sur la qualité des masses d'eau et les prises d'eau alimentant les habitants de l'ouest francilien. Cela rendra le traitement de l'eau pour tous les producteurs d'eau situés en aval plus difficile et plus coûteux. Le SEDIF a-t-il collaboré avec les producteurs d'eau présents en aval de leurs usines ? Non.

III. Derrière le SEDIF, la multinationale Veolia

Ce projet représente un budget d'investissement de 870 millions d'euros et des frais de fonctionnement supplémentaires conséquents (notamment pour la facture énergétique). Cela va se traduire par le doublement du coût de production de l'eau potable et une augmentation d'au moins 25% de la part eau de la facture des usagers. La dette du SEDIF va doubler en trois ans. Le SEDIF cherche à imposer cette technologie comme incontournable dans toute l'Île-de-France pour mettre en difficulté ou éliminer ses "concurrents". Enfin, ceux de Veolia, car le SEDIF est censé être un acteur public, pas une entreprise privée.

Pour l'entreprise qui apporte l'OIBP et qui a toutes les chances d'être Veolia, c'est une vitrine à l'échelle nationale et internationale. Ce projet assurerait une rente économique à Veolia qui est l'opérateur du SEDIF depuis 100 ans! Aujourd'hui, nous sommes dans une période de renouvellement de ce contrat. Fin 2022, ce contrat a été prolongé d'un an à cause du COVID, puis une seconde prolongation d'un an à la suite du débat public. Un investissement aussi démesuré engagerait nécessairement le SEDIF et l'entreprise privée bien au-delà du prochain contrat, pour plusieurs dizaines d'années. Faire le choix de l'OIBP, c'est s'engager avec Veolia pendant 30, 40ans.

Au début des années 2000, seulement 25% des usagers de l'eau en France étaient desservis par le public. Aujourd'hui c'est presque 50%! En Île-de-France, la régie publique Eau de Paris a été créée en 2010; une vingtaine de villes comptant 800 000 usagers ont quitté le SEDIF pour rejoindre deux régies territoriales depuis 2020. L'Essonne a vu se multiplier les régies publiques. Ce mouvement vers la gestion publique a tiré tous les tarifs de l'eau vers le bas. Pour les voir repartir à la hausse, les multinationales misent sur les produits à forte valeur ajoutée : OIBP, désalinisation de l'eau de mer, réutilisation des eaux usées, etc.

IV- L'OIBP, un permis de polluer

Le SEDIF fait le choix de cette fuite en avant technologique, le choix du curatif sans se soucier du préventif ! L'OIBP est un permis de polluer et marque le renoncement à toute volonté sérieuse de s'attaquer à la pollution généralisée de l'eau et de l'environnement.

A ce jour, la règle en matière de pollution est « Pollueur/Payeur », avec son projet le SEDIF inverse la donne et veut imposer une nouvelle règle « Pollué/Payeur. Les consommateurs d'eau qui ne sont pour rien dans la pollution vont payer mais les agriculteurs et les industriels, pourtant à l'origine des pollutions, ne paieront rien. Tout au long du débat, le SEDIF s'est empressé de présenter l'OIBP comme une nécessité urgente face à la présence de micropolluants dans la ressource et donc dans l'eau potable (actualité des métabolites). Néanmoins, selon les projections du SEDIF, et si tout se passe bien, l'eau osmosée ne sera desservie qu'à partir de 2033. Le SEDIF propose d'attendre encore 10 ans... sans rien faire! Et l'OIBP est annoncée depuis 2015...

Dans le monde entier, aux USA ou en France notamment de nombreux chercheurs travaillent sur les traitements des PFAS, des métabolites et autres micropolluants mais aucune équipe ne propose l'OIBP puisque l'on ne sait que faire des déchets du concentrat.

Concernant les actions de préservation de la ressource, le SEDIF brandit la difficulté d'agir directement sur la pollution des eaux de surface qu'il utilise pour 97% de sa production. Ce n'est pas insurmontable : les travaux du PIREN Seine montrent une périodicité des pollutions des cours d'eau, selon les épandages agricoles, les précipitations, etc. C'est une piste pour agir sur ce qui impacte réellement les cours d'eau, la renaturation des berges, la création de haies et de bandes enherbées en limite des champs.

Le traitement par les charbons actifs à renouvellement continu, mis en place dans l'usine d'Eau de Paris à Orly, permet une modulation dans le temps pour répondre aux pics de pollution. Dans un autre registre, la zone industrielle de Villers Saint Paul qui rejette des PFAS dans l'Oise est bien connue, pourquoi ne pas agir à la source de la pollution? C'est au sortir des usines, avant que la pollution ne soit diluée dans des milliers de m³ d'eau que l'OIBP serait utile, et à la charge des industriels.

V. Nos recommandations

Il faut conjuguer l'approche préventive et l'approche curative. Il faut conjuguer la santé publique et la protection de la biodiversité. Nous sommes conscient.e.s des alertes sur les questions de pollution de l'eau. Mais la réponse à cette situation ne se trouve pas dans une fuite en avant technologique. Il faut un juste traitement de l'eau, avec une action de prévention et de préservation de la ressource. Ce n'est pas le cas avec la généralisation de l'OIBP. Nous demandons l'abandon de ce projet.

Une approche différenciée, au cas par cas, selon les particularités d'un territoire doit être privilégiée. Pourquoi généraliser ce projet alors qu'il n'est pas nécessaire ? Sur des zones extrêmement polluées, où toute autre technologie moins coûteuse et nuisible pour l'environnement ne pourrait être envisagée, l'OIBP n'est pas à exclure. Mais sa généralisation sans discernement n'est pas acceptable.

Nous demandons l'étude sérieuse des alternatives techniques à l'OIBP, moins coûteuses et moins nuisibles pour l'environnement, tel que le procédé du charbon actif à renouvellement continu, mis en place par Eau de Paris dans son usine d'Orly pour traiter l'eau de la Seine ou par Veolia à Lausanne.

Nous exigeons une participation réelle des citoyen.ne.s aux prises de décision dans les instances décisionnelles du SEDIF, comme dans celles de toutes les grands organismes de l'eau et de l'assainissement. Les nouvelles régies publiques le font déjà avec brio. A la suite du débat public qui a permis un début d'information sur le projet du SEDIF, nous demandons une consultation sous forme de votation citoyenne ou de référendum local de tous les usagers-citoyens de l'eau en Île-de-France.

Comme nombre de collectivités organisatrice de la distribution de l'eau en Ile de France nous demandons l'organisation d'un Grenelle de l'eau sur le périmètre de l'Agence de l'eau Seine Normandie, avec la participation de toutes les parties prenantes, associations et citoyens inclus.

Nous proposons d'agir maintenant contre la pollution généralisée de notre environnement. Le SEDIF devrait être honoré d'agir avec les citoyen.ne.s, les autres producteurs d'eau potable et les collectivités pour interpeller tous les acteurs de l'eau, les différentes instances décisionnaires, les ministères de la Santé, de l'Agriculture et de l'Ecologie, le monde agricole dans sa diversité, les industriels. Le SEDIF doit sortir de sa démarche unilatérale et faire le choix de l'action commune et solidaire pour l'avenir de l'eau en Île-de-France à l'heure du changement climatique!

